

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RAFFETOT

Procès-Verbal de la séance du 19 Novembre 2021

Membres en exercice :	15	Date de la convocation :	12/11/2021
Présents :	11	Date d'affichage :	12/11/2021
Votants :	14		

Le Vendredi dix-neuf novembre de l'année deux mil vingt et un, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. B. CADIOU.

Étaient présents : B. CADIOU, L. LEVER, M. MAUGER, C. LEMONNIER, I. COURCHAI, S. LESUEUR, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, C. MAGDZIAREK, G. TINEL, C. LEDENTU.

Absent : J. DEHAIS donne pouvoir à I. COURCHAI et C. CHARBONNIER donne pouvoir à G. TINEL et L. DUVAL, donne pouvoir à C. LEMONNIER,
Sylvie LESUEUR est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE - MISE EN CONCURRENCE – MANDAT AU CDG76

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose : l'opportunité pour la commune de Raffetot de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (CNRACL - IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale

que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

Article 1^{er} : le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissement publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Raffetot des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès,
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, Congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Ces contrats devront être gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : le conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

RESIDENCE SENIORS

Le 29 Octobre 2021 : Notre demande de FNADT, déposée le 19/02/2021 pour le projet "Construction d'une résidence Séniors", a été refusé car l'enveloppe régionale de crédits qui a été déléguée pour 2021 ne m'a pas permis de retenir cette opération à la programmation 2021.

Toutefois nous pouvons redéposer un dossier de demande de subvention pour ce projet au titre de l'année 2022. En sachant qu'une demande est valable 8 mois en instruction. Nous pouvons donc estimer qu'une nouvelle demande de 25% du montant global puisse être déposée d'ici janvier 2022 d'un montant de 170 424 €

Le 05 Novembre 2021 nous avons reçu une offre de Qualiconsulte pour la mission de Contrôle technique et de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé qui s'élève à 10 498 € ht. SOCOTEC a également fait une proposition pour les missions de contrôle technique et CSPS qui s'élève 12 300 € ht

Le Département nous adresse un courrier nous informant que notre demande de subvention pour la construction de la salle de convivialité a été réceptionnée le 18/10/2021 et qu'elle est inscrite à l'instruction dans le cadre de la programmation de l'aide aux bâtiments administratifs et techniques, il nous est demandé de transmettre un plan de financement actualisé après le résultat de la procédure de mise en concurrence, il s'agira également de préciser qu'il s'agit de notre seule demande de l'année 2022 afin d'en établir la priorisation puis d'obtenir une autorisation de démarrage de travaux.

Le 16 novembre 2021 : Nous avons eu le retour de la banque des territoires qui nous informait que notre demande de financement a fait l'objet d'un avis favorable lors du dernier comité des engagements et qu'ils nous transmettront dans les prochains jours une lettre d'offre sous réserve de l'inscription budgétaire et de l'autorisation d'urbanisme. Pour rappel nous avons fait une demande de prêt d'une hauteur de 431 853,64 €

Notre dossier est examiné en Sous-Commission départementale d'accessibilité à la sous-préfecture

Notre Rendez-vous en visio avec la CARSAT c'est bien déroulé l'architecte arbane et celui de la CAUE étaient également présents et ont échangés sur la fonctionnalité des logements, il a juste été demandé d'agrandir légèrement les salles de bain car le reste semblait parfaitement convenir au CAUE. Par ailleurs, il faut absolument établir et développer un dossier de projet social pour espérer obtenir de l'aide de la CARSAT et parvenir à constituer le dossier de demande de subvention qui est assez fastidieux.

Il reste encore une inconnue concernant la hausse des prix des matériaux, il se peut que nous ayons une augmentation du coût du projet.

Nous attendons également le retour du permis de construire qui devrait bientôt nous parvenir :

Plan de financement de la Résidence Séniors

PROJET GLOBAL 5 Logements 5 Garages Salle de convivialité	TTC	HT
Coût estimatif du projet	744 706,04 €	620 666,01 €
Prestation de maîtrise d'œuvre	46 800,00 €	39 000,00 €
Etude de sol	12 000,00 €	10 000,00 €
Contrôle technique et CSPS	12 597,60 €	10 498,00 €
Mobilier aménagement	6 000,00 €	5 000,00 €
Taxes (TA 690€ + Ass Coll 2500 €+ Taxe Raccor CSA + stgs)	8 000,00 €	
TOTAL	830 103,64 €	680 164,01 €

SALLE DE CONVIVIALITE	TTC	HT
Coût estimatif du projet	133 423,20 €	111 186,00 €
Prestation de maîtrise d'œuvre	8 381,88 €	6 984,90 €
TOTAL	141 805,08 €	118 170,90 €

Aides sollicités mais non validées	HT
DSIL classique VALIDE_2 ans pour demarer travaux à compter 27/08/2021	128 548,19 €
Etat au titre du FNADT 25%	170 041,00 €
CARSAT	10 000,00 €
TOTAL	308 589,20 €

Aides à solliciter	HT
Département au titre de l'Aide aux locaux d'animation polyvalents 25%	29 542,73 €
Etat DETR Construction d'un bâtiment communal	29 542,73 €
TOTAL	59 085,45 €

Autres recettes	TTC
FCTVA (817 942,04 hors TA x 0.16404)	134 857,88 €

Autres recettes	TTC
FCTVA (146 805,08 x 0.16404)	23 261,71 €

Reste à la charge de la commune	TTC	HT	%ht
Montant Total des aides		367 674,65 €	54
Montant Total des aides et FCTVA	502 532,53 €		
Coût Total du projet	830 103,64 €	680 164,01 €	
TOTAL	327 571,11 €	312 489,36 €	46

Reste à la charge de la commune	TTC	HT	%ht
Montant Total des aides		59 085,45 €	50
Montant Total des aides et FCTVA	82 347,16 €		
Coût Total du projet	141 805,08 €	118 170,90 €	
TOTAL	59 457,92 €	59 085,45 €	50

Prêt Banque des Territoires CDC	
Montant du Contrat de prêt avec un fnadt à 32 137 €	431 853,64 €
Durée du prêt	40 ans
Echeance Annuelle	17 044,30 €
Recettes Annuelles Loyers	35 213,64 €
Résultat annuel en positif	18 169,34 €

Loyers PLS (Selon les données au 01/01/2021)	Par Mois	Par An
Loyers pour 5 logements PLS	2 625,12 €	31 501,44 €
Loyer pour 5 Garages PLS	309,35 €	3 712,20 €
TOTAL logements et Garages	2 934,47 €	35 213,64 €

TOTAL FINANCEMENT AVEC PRÊT CDC INCLUS	934 386,17 €	799 528,29 €
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE - APPORT DE TRESORERIE	-104 282,53 €	-119 364,28 €

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Requalification de la mare :

L'entreprise DERAY facturera 13 000 € aux services de caux seine aggro,

Financièrement les travaux ne seront pas trop lourds pour la commune,

Les travaux sont quasiment terminés, les berges ont été remodelées,

L'élagage et la taille de petits arbres puis l'abatage de 4 arbres en mauvais état ont été réalisés par l'entreprise d'insertion, il est précisé que les gros arbres ont été conservés.

Remplacement des éclairages publics :

Nous subissons des retards dans la réalisation travaux dû à au retard de livraison de la fourniture.

🚧 Sécurité routière :

Les stops ont été réalisés par les employés et les lignes jaunes seront refaites par ATS.

Nous réfléchissons pour canaliser la vitesse à l'intersection de la rue de l'église et route de Bolbec en installant un petit ralentisseur et un sens interdit.

Sur le chemin communal situé au niveau du chemin de fer, nous avons installé un panneau d'interdiction de stationnement pour faciliter les ententes entre en les voisins et ainsi permettent à chacun de pouvoir entrer et sortir de chez eux. Nous proposons de rajouter une bande de séparation pour bien identifier la zone d'interdiction de stationnement.

🌟 Illumination de Noël :

Elles seront installées début décembre, une nacelle sera louée auprès de l'entreprise Jourdain pour un coût d'environ de 500 € et M.COURCHAI se propose de nous aider.

🚧 Remplacement des portes des garages :

Le devis présenté par SMBP BREDEL s'élève à 3 442 € ht, il est précisé que leurs tailles n'étant pas standard, le coût est forcément plus onéreux. En attendant de réaliser deux autres devis obligatoires, M. Saussaye propose de faire des petites réparations pour les maintenir encore en état de fonctionnement le temps faire les remplacements définitifs.

FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021

Monsieur le Maire expose, La commune de Nointot étant pourvue d'un établissement scolaire, elle a accepté d'accueillir les élèves de la commune de Raffetot, en contrepartie d'une participation financière aux frais de fonctionnement. Toutes les modalités de cet accord sont exposées dans la convention conclue en 2013 entre les deux communes.

Par délibération du 14 octobre 2021, la commune de Nointot a étudié les dépenses de fonctionnement de l'école pour l'année 2020/2021 et en a défini la participation de la commune de Raffetot soit :

- Nombre d'enfants 52, Coût par enfant **775 €** et un coût Total **de 40 300 €**

Pour Rappel sur l'année 2019/2020, le Nombre d'enfants 50, Coût par enfant 888 € et un coût Total de 44 440 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

Par voix pour, voix contre, et abstentions

- **D'Autoriser** le paiement de 40 300 € au profit de la commune de Nointot au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2020/2021.

BILAN FINANCIER**POINT FINANCIER AU 19 NOVEMBRE 2021**

Mois	Désignations	Recettes	Dépenses
Novembre	Compte de trésorerie	725 627,00 €	
	Salaires		8 300,00 €
	Factures en cours		4 300,00 €
	Facture investissement (panneaux + architecte)		9 000,00 €
	Frais de scolarités		40 030,00 €
	Subventions associations (atoc coop sco)		600,00 €
	Locations salles	560,00 €	
	Loyers	1 320,00 €	
Décembre	Salaires		8 350,00 €
	Cotisations		14 220,00 €
	Factures en cours		1 000,00 €
	Reversement du FPIC		9 874,00 €
	Emprunt		7 675,04 €
	Loyers	1 320,00 €	
	Locations salles	1 500,00 €	
	Pub journal	2 500,00 €	
P503	24 000,00 €		
	SOUS-TOTAL	756 827,00 €	103 349,04 €
	TOTAL		653 477,96 €

POINT COMPE ADMINISTRATIF**Dépenses - Section Fonctionnement - Montants Réels**

hap./Article	Désignation	Total Budget	Réalise 2021	2020
011	Charges à caractère général	564 899,00 €	55 636,00 €	94 991,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	162 600,00 €	110 087,00 €	123 545,00 €
014	Atténuations de produits péréquation	15 000,00 €	- €	9 874,00 €
65	Autres charges de gestion courante (indemnité et SDIS et subventions asso et CCAS)	61 000,00 €	43 168,00 €	48 341,00 €
66	Charges financières	400,00 €	343,00 €	983,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 500,00 €	- €	
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	- €	- €
	Total Général	857 399,00 €	209 234,00 €	277 734,00 €

Dépenses - Section Investissement - Montants Réels

Opérations	Désignation	Total Budget	Réalise 2021
0045	RESEAUX-DIVERS	42 582,00 €	4 862,00 €
0049	Aménagement interieur mairie et salle	1 280,00 €	- €
0052	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	1 500,00 €	1 323,00 €
0058	ACHAT DE MATERIEL	3 000,00 €	1 138,00 €
0059	AQUISITION CESSION DE TERRAIN	1 300,00 €	1 200,00 €
0063	RESIDENCE SENIORS	20 000,00 €	7 488,00 €
0064	MARE DU CLAIRET	35 100,00 €	
054	CIMETIERE	10 000,00 €	- €
*OF	EMPRUNT ET REVESEMENT TA	30 320,00 €	22 681,00 €
		145 082,00 €	38 692,00 €

RETOUR SUR LES DERNIERS EVENEMENTS ET CEUX A VENIR

- 🏠 Début de la collecte de linge le 08.11.2021
- 🏠 Cérémonie du 11 novembre, nous sommes satisfaits d'avoir accueilli 2 militaires, 30 personnes et 10 enfants qui ont chaleureusement participé
- 🏠 Ateliers sophrologie le 09.11 et chi qong 17.11
- 🏠 Remise des récompense pour les médailles du travail et les maisons fleuries les 26.11.2021 il est proposé de donner un bon d'achat de 15€ et une présentation florale
- 🏠 La crèche sera installée dans l'église du 27.11.2021 au 08.01.2022
- 🏠 Gouter des anciens et remise des colis par le ccas 18.12.2021
- 🏠 Téléthon 2021 :

Le Samedi 04 Décembre Marche dans le village et Exposition de peinture d'artistes Raffetotais : Kaity B et Claude Pigeon. Elle sera également ouverte tous les jours au public du 05/12 au 10/12 de 14h à 17h.

Le Samedi 11 Décembre Tirage au sort de la tombola et vente aux enchères avec mise à prix de deux toiles généreusement offertes par les peintres.

Le Dimanche 30 Janvier 2022 Pièce de Théâtre Poinsettia, auteur Florian BOUILLON de La compagnie Conquérante qui sera suivie d'un concert

- 🏠 Le 08 janvier 2022 organisation de la galette des rois à 14h00 et à 18h00 des vœux de la commune

INFORMATION TAXE ORDURE MENAGERE

A ce jour le principe de mettre en place la TEOM sur le territoire a été voté par les élus de caux seine agglo mais le taux de la taxe sera votée en avril mais

DIVERS

Nous redemanderons aux services de caux seine de venir reboucher les 5 trous sur la route de la nationale.

L'installation d'un composteur sera réfléchi.

Le cheminement des enfants qui prennent le car et qui habitent route de la nationale est très dangereux pour le moment la seule réponse que nous pouvons étudier est la mise en place d'un éclairage public adapté et éventuellement faire un marquage au sol pour faire ralentir les voitures.

PROCHAIN REUNIONS

- Conseil Municipal vendredi 28 janvier à 18h00
- Commission travaux lundi 17 janvier 2022 à 18h00

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :

Le Maire
B. CADIOU

Les Adjoints

1^{er} Adjoint
L. LEVER

2^{ème} Adjoint
C. CHARBONNIER

3^{ème} Adjoint
J. DEHAIS

4^{ème} Adjoint
M. MAUGER

Les Conseillers Municipaux

I. COURCHAI

C. LEMONNIER

S. LESUEUR

L. DUVAL

D. SAUSSAYE

C. TAIRON

C. MAGDZIAREK

G. TINEL

P. ORENGE

C. LEDENTU

(†)